

/Urbanisme

Tout comme les professionnels, les particuliers peuvent désormais déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne.



Changement de fenêtres, pose d'une clôture ou de panneaux solaires, extension, construction d'un abri de jardin, ravalement, etc., tous ces types de travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.

Sur les communes de Brest métropole, un service en ligne pour le grand public permet de réaliser toutes les démarches d'urbanisme directement depuis un outil informatique, chez soi.

Simple, sécurisée, cette dématérialisation facilite l'instruction des demandes et limite les déplacements. Elle s'inscrit de surcroît dans une démarche de développement durable en supprimant l'obligation

des dossiers "papier" dont le dépôt reste par ailleurs toujours possible en mairie.

Grâce à ce service en ligne, il est possible, à tout moment, de connaître l'état de l'instruction de son dossier et, si besoin, de déposer des pièces complémentaires.

[> Télécharger la plaquette d'information \(format PDF\)](#)

[> Effectuer une demande d'urbanisme en ligne](#) 

Fiches techniques d'aide pour remplir les demandes d'autorisation

TÉLÉCHARGER



FICHE_ABRI_DE_JARDIN.pdf - (317Ko)



FICHE_CHANGEMENT_DE_MENUISERIES.pdf - (491Ko)



FICHE_CLOTURE.pdf - (281Ko)



FICHE_EXTENSION_MAISON_INDIVIDUELLE.pdf - (513Ko)



FICHE_ISOLATION_THERMIQUE_PAR_L_EXTERIEUR.pdf - (328Ko)



FICHE_RAVALEMENT.pdf - (328Ko)



FICHE_TRANSFORMATION_D_UN_GARAGE_EN_PIECE_DE_VIE.pdf - (284Ko)

